

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC65

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Becht, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier et M. Vercamer

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« musique ,

insérer les mots :

« et des variétés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'assurer une continuité entre l'actuel centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et le nouveau centre national de la musique (CNM). Cet amendement vise donc à intégrer expressément le secteur de la variété dans le champ d'action du CNM.